

## PROGRAMME DE FORMATION

Le secret professionnel. Entre discrétion, confidentialité, partage de l'information et éthique

### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

### Durée

4.00 jour(s)  
28:00 heures

### Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif et des divers services en situation de confident dans leur exercice professionnel.

### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

### Objectifs de la formation

Définir les contours des notions d'éthique, de déontologie, de confidentialité, du secret professionnel et du partage de l'information.

Identifier les dérogations légales au secret professionnel et en repérer l'opportunité.

Réagir de manière adaptée face aux situations quotidiennes où le respect de la confidentialité est mis en jeu.

### Programme

- Le secret professionnel, la confidentialité : enjeux et questionnements.
- Définitions juridiques de l'obligation de discrétion et du secret professionnel.
- Etendue du secret professionnel : personnes tenues et informations couvertes.
- Les effets juridiques du secret professionnel :
  - L'interdiction de révéler et la dispense de parler.
  - L'impossibilité de relever du secret professionnel la personne qui en est tenue.
  - Le secret des écrits et des documents informatisés.
- Les exceptions et limites du secret professionnel :
  - Une limite générale : l'obligation de porter secours à une personne en danger.
  - L'obligation de parler malgré le secret.
  - L'autorisation d'enfreindre le secret sans encourir de condamnation.
  - Un problème particulier : le partage d'informations.
- Au delà de la loi, la démarche éthique et sa mise en oeuvre."

### Méthodes et supports

Apports théoriques. Réglementation. Étude de situations apportées par les stagiaires. Échanges.

### Prérequis

Aucun

### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.